

Des nouvelles des médias

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1985)**

Heft 783

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FEHLMANN

Un voile sur la course

Le 28 septembre, le navigateur genevois (domicilié fiscalement en République dominicaine) Pierre Fehlmann prendra le départ de la Course autour du monde en solitaire à bord de son voilier *UBS Switzerland*: un bijou de la technologie de pointe (valant 2,5 millions de francs) construit à Meyrin par l'entreprise Décision SA dont Fehlmann est le président. Une entreprise subventionnée par les contribuables genevois de façon bien obscure.

AIDE AUX CHÔMEURS

En 1984, le chantier occupait plusieurs dizaines de personnes. Pour la majorité de celles-ci, l'entreprise recevait une participation financière du Département cantonal de l'économie publique pouvant s'élever jusqu'à 80% du salaire. Motif: il s'agissait de chômeurs qui acquéraient là une formation susceptible de leur assurer un emploi dans un secteur en pleine expansion, les matériaux composites.

Rien de surprenant a priori: la politique de recyclage des chômeurs est bien établie à Genève; elle est inscrite dans la loi et le budget cantonal alloue chaque année un fonds pour cet usage. Mais une enquête publiée par le quotidien *Le Courrier* (qui a révélé toute l'affaire) montre que les choses ne sont pas aussi simples.

Pour commencer, les chômeurs envoyés à Pierre Fehlmann n'ont pas acquis une formation de pointe mais effectué des travaux simples après quelques heures de mise au courant; la fabrication du matériau composite, les travaux «pointus» étaient exécutés ailleurs ou par d'autres. Et après avoir fabriqué trois bateaux, dont deux pour la famille Fehlmann, l'atelier de Décision SA s'est réduit comme une peau de chagrin et n'occupait

plus que trois ou quatre personnes en juin 1985. C'est maigre en comparaison des assurances mirifiques données en juin 1984, lors d'une conférence de presse, par le département et l'avocat genevois Alec Reymond, administrateur (sur le départ) de la société. Mais tout le monde peut se tromper.

Il y a plus troublant. La commission tripartite (Etat - syndicats - employeurs) qui donne un préavis sur les dossiers des chômeurs à recycler n'a pas été consultée. D'ailleurs les contributions du fonds sont versées directement au travailleur (complétant le salaire réduit versé par l'employeur) et non à l'entreprise. Le chef du Département cantonal de l'économie publique Alain Borner a fini par déclarer que l'argent avait été prélevé sur un autre fonds «en mains du département», se refusant à plus ample précision.

Dès lors, pourquoi prétendre qu'il s'agit de donner une formation (inexistante) à des chômeurs? D'autant que certains travailleurs pour lesquels l'Etat a versé une contribution n'étaient au départ pas chômeurs! Désireux de travailler à Décision SA, ils ont dû s'inscrire un mois au chômage (sur les indications de l'Office cantonal de l'emploi!) pour y parvenir.

Pourquoi tant de mystère? Pourquoi prétendre

d'abord qu'il s'agit d'aider des chômeurs (en faisant ce qu'il faut pour rendre cette thèse crédible) puis changer ses batteries en prétendant assurer à Genève une entreprise de pointe? La subvention a dépassé le demi-million, mais on n'en connaît pas le chiffre précis. Une affaire décidément marquée de la patte tout à la fois maladroite et autoritaire du conseiller d'Etat radical Alain Borner (qui n'en demeure pas moins véhémentement hostile à l'idée d'un financement public du risque à l'innovation). Un autre sujet d'étonnement est l'absence de réactions à de telles informations. Fruit d'un important travail d'investigation du journaliste Patrice Mugny, elles ont paru (avec toujours plus de précision) dans *Le Courrier* en juin 1984, décembre 1984 et juin 1985. Au Grand Conseil, elles ont suscité une interpellation d'un député socialiste qui s'est bien vite satisfait des «explications» qu'on lui donnait; la question n'a pas été abordée lors de la discussion des comptes de l'Etat pour 1984. Les autres quotidiens locaux n'ont pas repris l'affaire (les manœuvres d'intimidation d'Alain Borner à l'égard de la presse seraient-elles efficaces?).

Le canton aura en tout cas gagné une voile sur l'*UBS Switzerland* portant le mot *Genève* au milieu des marques des sponsors commerciaux.

DES NOUVELLES DES MÉDIAS

Quotidien depuis 1977, le «Walliser Volksfreund» devient bi-hebdomadaire pour des raisons économiques. Les «Walliser Bote» et «Nouvelliste» ont ainsi le monopole de la presse quotidienne valaisanne dans chacune des deux régions linguistiques. En ce qui concerne l'acquisition d'annonces, un conflit oppose le «Walliser Volksfreund» à Publicitas qui ne veut pas renoncer à la prolongation de contrat décidée en février de cette année. Pour mémoire, le «Walliser Bote» dispose d'un service

d'acquisition propre pour le Valais et d'un contrat avec OFA-Annonces pour le reste de la Suisse.

Pour s'épargner l'achat d'une rotative offset, «COOP-Suisse» imprimera prochainement ses trois hebdomadaires sur les presses de la «Basler Zeitung». Plusieurs entreprises, dont Ringier et Grafino («Berner Zeitung»), avaient présenté leurs offres. Publicitas a-t-elle eu voix au chapitre? L'entreprise lausannoise entretient en effet de bonnes relations avec la «Basler Zeitung» et participe à l'acquisition d'annonces pour la presse de «COOP».